

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 46 (1908)  
**Heft:** 4

**Artikel:** Les enfants terribles  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-204793>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 19.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



# CONTEUR VAUDOIS

PARAÎSSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1<sup>er</sup> étage).

Administration (abonnements, changements d'adresse),

E. Monnet, rue de la Louve, 1.

Pour les annonces s'adresser exclusivement  
à l'Agence de Publicité Haasenstein & Vogler,  
GRAND-CHÈNE, 11, LAUSANNE,  
et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;  
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.  
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.  
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

## L'ENNEMI

**C**es jours, on voit nombre de gens de mauvaise humeur. Pourquoi ? Parce que c'est le mois où il faut faire sa déclaration pour l'impôt.

Il y a les personnes qui ne comprennent rien, qui n'ont jamais rien compris aux dispositions embrouillées à dessin des lois d'impôt et aux rubriques peu claires de la déclaration. Bien qu'animées de sentiments très loyaux à l'égard du fisc, ces personnes ne savent jamais — et cet embarras se répète chaque année — ce qu'il faut indiquer ici, ce qu'il faut indiquer là, pour ne pas tromper l'Etat ou pour ne pas se frustrer soi-même, car le fisc ne rend jamais rien, pas même ce qu'il a touché indûment.

Il y a aussi les personnes qui luttent d'habileté et de ruse avec le fisc, bien décidées à tricher, mais qui savent que celui-ci a l'œil ouvert et ne se laisse pas tromper sans résistance.

Toutes ces préoccupations ne sont pas pour mettre les gens de bonne humeur.

D'accord, l'impôt, voilà l'ennemi ; c'est l'ennemi de tout le monde, du petit comme du grand, du puissant comme du faible. Il n'épargne personne. C'est l'ennemi traditionnel, inévitable. Il nous suit pas à pas dans la carrière, toujours prêt à réclamer sa part de toutes nos bonnes fortunes ; sans pitié pour nos revers.

— Ah ! quel détestable système d'impôt que le nôtre, disait l'autre jour un de nos compatriotes rentré récemment de l'étranger ; les impôts indirects sont bien préférables.

— Vous trouvez ?

— Certainement ; on les paie sans s'en apercevoir.

— Mais on les paie tout de même.

Or moi, somme toute, j'aime bien mieux un ennemi qui vous attaque face à face, corps à corps : « A nous deux, je suis l'impôt ! » que cette guerre d'escarmouches que vous fait l'impôt indirect, qui vous attend, embusqué derrière toutes les nécessités ou tous les plaisirs de la vie, et qui s'amuse avec vous comme le chat avec la souris, pour finir quand même par vous croquer, à la faveur de vos illusions. Voulez-vous un bon cigare ? L'impôt est là qui vous le fait payer plus cher qu'il ne vaut. Voulez-vous percer une fenêtre ou une porte de plus à votre immeuble, pour vous donner de l'air ou des aises ? Crac, l'impôt est là. Il vous guettait. Etc., etc., les exemples abondent.

Et dans les pays où fleurit l'impôt indirect, il se multiplie à l'infini, il pullule. Les gouvernements ayant un besoin croissant d'argent, trouvent toujours quelque nouvel objet de nécessité ou de fantaisie où accrocher la griffe de l'impôt.

L'impôt direct, c'est le tribut — forcé — que je dois et paie au pays où j'ai fixé mes pénates, comme la contribution que je dois et paie aux sociétés dont je fais partie. Quand je l'ai acquitté, je suis tranquille, on ne me réclame plus rien. Je puis fumer en paix mes cigarettes, et en fumer deux ou trois de plus, si le cœur m'en dit ; je puis percer deux ou trois fenêtres de plus

dans ma maison sans être inquiété. Je puis, enfin, passer tout de suite à profits et pertes une somme déterminée, et ne suis pas ainsi exposé à de désagréables surprises le jour où j'établirai mon bilan de fin d'année.

Le fisc veut connaître mon gain ? Pourquoi hésiterais-je à le lui déclarer, s'il est raisonnable et honnêtement acquis. Je veux ce que je veux, ni plus ni moins.

L'impôt, voilà l'ennemi, c'est entendu ; mais, ennemi pour ennemi, mieux vaut encore celui qui vient droit à vous, arme en main : « A nous deux ! » J. M.

**On n'est pas des amphibiens.** — Mme Ratelot fait admirer à une de ses amies son nouvel appartement.

— Oui, fait l'amie, vous êtes fort bien installée. Quel dommage seulement que vous n'ayez pas de cabinet de bain.

— Oh ! cela ne fait rien, nous n'avons qu'un bain de deux ans.

**Les enfants terribles.** — « Ma chère, disait à sa femme M. Djanksatot, moi je juge les gens sur ma première impression, et elle ne me trompe jamais ! »

Le jeune Henri : « Et moi, papa, quand tu me vis pour la première fois, quelle impression t'ai-je faite ? »

## LETTRES INÉDITES SUR

### LA GUERRE DU SONDERBUND

#### II

Fribourg, le 20 novembre 1847.

Ma chère mère,

**H**IER, j'ai changé de logement. Je demeure maintenant chez M. Muller, allié de Gottrau, trésorier de l'Etat. C'est une des meilleures maisons de Fribourg. J'y suis avec M. Keser. Nous sommes parfaitement bien logés, ayant une chambre à deux lits et un charmant petit salon muni d'une bibliothèque. Notre hôte est un ancien capitaine aux gardes, ayant fait les campagnes d'Espagne et de Russie. Il a été camarade de service de MM. les colonels Rilliet et A. Bundi. Sa dame est une fière mouche, à l'œil perçant et au nez d'aigle. Elle est jésuite en diable ; aussi avons-nous eu ce matin à dîner une fine discussion. Le commandant est du reste un excellent homme, rempli d'attentions pour nous. Cela ne m'empêche pas pourtant de regretter un peu les révérends pères capucins et surtout le père Grégoire et sa goutte d'eau de cerises après les repas.

Nous avons été, cet après-midi, conduire la troupe voir les redoutes. Il y en a plusieurs parfaitement bien faites et dans des dispositions formidables. Celle que nous avons attaquée était la plus faible. Si nous avions vu clair lors de l'assaut, nous n'aurions pas perdu tant de monde. Cette batterie, que nous avions construite dans la nuit de samedi à dimanche, a été,

au dire des notables, une des causes majeures de la reddition de la ville. Les braves gens furent consternés, lorsqu'ils virent, le lendemain matin, que depuis là on pouvait battre la ville, la bombarder, en un mot la détruire de fond en comble. Nous n'avons donc pas été inutiles.

Plusieurs bataillons sont partis du côté de Lucerne. Il en part encore tous les jours. Il y a encore environ dix mille hommes dans la ville ; on se touche tous. La compagnie de sapeurs n° 1 est partie ce matin pour Langthal, dans le voisinage du canton de Lucerne. On dit que notre destination est St-Maurice. En tout cas, qu'on se dépêche de nous donner de l'emploi ou de nous licencier, car je m'embête énormément.

Je me porte bien. Jean M... fait le malade ; c'est la seconde fois depuis le départ. Il est d'ailleurs assez bon soldat.

Ecris-moi tant que tu pourras.

Ton fils,

G. WILLER, s<sup>r</sup> lieutenant.

Fribourg, le 21 novembre 1847.

Ma chère mère,

J'ai attrapé par hasard le *Nouvelliste vaudois*, et j'ai été vraiment stupéfait de toutes les bavardes qu'il conte sur les affaires de Fribourg. Il est faux qu'on ait assassiné nos sentinelles isolées, qu'on les ait horriblement mutilées. La manière dont le *Nouvelliste* raconte l'attaque de la redoute est vraiment risible. Il donne un bien plus grand nombre de morts qu'il n'y en a réellement. Il est vrai que des blessés ont succombé.

J'ai encore changé de logement. Je suis maintenant chez l'ancien syndic de Fribourg, M. Odet. Je n'y suis pas aussi bien que chez M. Muller de Gottrau, où j'ai été remplacé par un dédaigneux tourloupe genevois. Décidément, tout ce qu'il y a de mieux est pour ces messieurs et beaucoup d'officiers vaudois se féliciteraient d'être logés aussi bien que ces criquets. Et pourtant quel est leur mérite ? C'est peut-être de s'être débandés comme des moutons lors du premier coup de canon et de n'avoir servi à rien du tout dans l'affaire ; puis entrer en triomphateurs dans la ville de Fribourg, où ils ont pillé et dévasté tout au moins autant que les Bernois. Ils savent à la parade manier avec ensemble leurs fusils et puis courir le soir après la première femelle venue.

En voilà assez sur le compte des Genevois ; passons à autre chose. Le gouvernement provisoire de Fribourg vient d'expulser : 1<sup>o</sup> les Jésuites, 2<sup>o</sup> les Ligoriens, 3<sup>o</sup> les Marianites dits frères ignorants, 4<sup>o</sup> les Frères de la doctrine chrétienne, 5<sup>o</sup> les Sœurs de saint Joseph, 6<sup>o</sup> les Sœurs de saint Vincent de Paule, 7<sup>o</sup> les Sœurs du Sacré-Cœur. Tous ces ordres se tiennent par la manche. Les corporations de ce genre ne pourront plus s'établir dans le canton. Leurs biens meubles et immeubles sont réunis au domaine public. Tout l'arrêté est dans ce sens. Tu le liras en entier dans les journaux, c'est pourquoi je ne te l'envoie pas. Voilà au moins une fameuse razzia.

Le sieur Jean M... est tombé décidément ma-